

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 91 (1977)

Artikel: Un fronton révolutionnaire
Autor: Nidegger, Jules
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745974>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un fronton révolutionnaire

par JULES NIDEGGER, Echallens

Le bourg d'Echallens, au centre du Gros de Vaud, possède un hôtel de ville daté de 1781. Il a été construit sous le règne de LL. EE. de Berne et de Fribourg sur l'initiative de la bourgeoisie. Cette dernière jouissait du droit d'ohmgeld sur les auberges et la boucherie communale et percevait un péage sur les routes; elle était d'autre part au bénéfice depuis 1715 d'un traité de droit coutumier, les *Libertés et franchises en faveur de la Bougeoisie et Chatellenie d'Eschallens*. Pour réaliser la construction de son hôtel de ville, la bourgeoisie utilisa un crédit du lieutenant baillival de 4000 écus et obtint un prêt de 12000 francs de 10 batz consenti par LL. EE. en 1772.

La façade principale de l'hôtel de ville, de style classique, est couronnée d'un fron-

ton. Le 28 novembre 1781, la bourgeoisie décide de passer en couleurs les armes du fronton et de dorer les lettres de l'inscription: MAISON MDCCLXXXI DE COMMUNE. Les armoiries communales d'Echallens apparaissent depuis le XVI^e siècle; elles se blasonnent: *d'or, au chêne de sinople, fûté au naturel*.

L'inscription en capitales romaines taillée en creux sur le pied du fronton, s'harmonise bien avec les lignes sobres de celui-ci. Elle est contemporaine de sa construction. Le motif sculpté qui la surmonte est d'un style différent. Le chêne est inscrit dans un cartouche bombé de type rocaille dont les éléments latéraux, gracieusement découpés en volutes, remplissent bien le fronton. Les armoiries sont coiffées d'un



Fig. 1. Fronton de l'Hôtel de Ville d'Echallens.

chapeau de Tell garni de trois plumes; elles sont accompagnées de part et d'autre de flocs (?) censés représenter deux faisceaux de licteur (fig. 1).

Le Pays de Vaud, canton du Léman dès 1798, fait partie de la République helvétique Une et Indivisible. Un décret de l'autorité cantonale du 20 mai 1798 ordonne aux ministres et aux sous-préfets de porter un «chapeau rond». L'en-tête de ce décret est formé d'un faisceau de licteur couronné d'un chapeau rond à trois plumes, placé entre les mots Liberté et Égalité de résonance bien française. Il est évident que le fronton de l'hôtel de ville porte un emblème révolutionnaire de 1798 qui n'a pu être sculpté en 1781 sous l'œil de LL. EE. Le faisceau de licteur a été interprété et adapté par le sculpteur, qui n'en avait peut-être jamais vu de véritable, en quatre verges segmentées s'écartant en éventail. Toute cette composition inspirée par la révolution vaudoise est l'œuvre d'un habile artisan. L'origine politique de la décoration du fronton est d'ailleurs prouvée documentairement.

La première municipalité d'Echallens entre en fonction en mai 1799; les pouvoirs de la bourgeoisie déchue passent à un conseil de régie chargé d'administrer l'hôtel de ville. Le 26 décembre 1799, le conseil de régie s'adresse à la municipalité pour lui demander de faire confirmer par le nouveau régime le droit d'auberge dans

la maison de commune, anciennement accordé par LL. EE. Cette requête dit que «les dits propriétaires des biens communaux avaient droit d'auberge à la maison de commune à l'enseigne du chêne, armes de la ci-devant bourgeoisie, avec l'inscription Maison de commune laquelle enseigne a été changée sous le nouveau régime en un faisceau de notre république». Le chêne primitif du fronton a donc été remplacé entre la révolution de janvier 1798 et le mois de décembre 1799. Qui a pris l'initiative de la destruction d'un fronton sculpté dix-sept ans auparavant pour le remodeler à la couleur politique du jour? Le Comité révolutionnaire de Surveillance s'était constitué en janvier 1798 avec l'appui du gouvernement. Il est possible que l'ancienne bourgeoisie ait cédé par opportunisme, pour tenter de conserver ses prérogatives, à la pression du Comité révolutionnaire.

Les archives communales ne permettent malheureusement pas d'expliquer le bouleversement architectural. Les procès-verbaux des séances de la bourgeoisie de la période 1787-1798 ont disparu. Ont-ils été enlevés par un ennemi de la révolution?

Le fronton de l'hôtel de ville rappelle bien quelle était la température politique du bourg en 1798. Le chêne coiffé du chapeau à plume (celui de Tell!), véritable arbre de la liberté, est un témoin durable des événements de la Révolution vaudoise.